



**48^{ème} COURSE DE COTE
D'ABRESCHVILLER - ST QUIRIN
13^{ème} COURSE DE COTE VHC
27-28-29 AVRIL 2018
MEMORIAL CHRISTOPHE HENRY**

PEA

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE
CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE
COUPE de France de la Montagne (Coef 1)
TROPHEE Lionel REGAL du meilleur jeune
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG
CHAMPIONNAT DE LA LIGUE GRAND EST**

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

Tous les articles non repris dans le présent règlement particulier sont conformes au règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE

Article 1p	Organisation de la Course
Article 2p	Assurances
Article 3p	Concurrents et pilotes
Article 4p	Voitures et équipements
Article 5p	Publicités
Article 6p	Sites et infrastructures
Article 7p	Déroulement de l'épreuve
Article 8p	Pénalités
Article 9p	Classements
Article 10p	Prix

L'ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE-CLUB de la MOSELLE

Organise les 27, 28, et 29 Avril 2018 avec le concours de l'Association C.O.C.C.A

Sous le patronage du Conseil Régional Grand Est de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Sud Moselle.

Cette épreuve compte pour :

- Le CHAMPIONNAT de FRANCE de la MONTAGNE
- Le CHAMPIONNAT de FRANCE FEMININ de la MONTAGNE
- le TROPHEE du JEUNE ESPOIR de la MONTAGNE
- La COUPE de France de la Montagne (Coef 1)
- Le CHAMPIONNAT de FRANCE de la MONTAGNE VHC
- Le CHAMPIONNAT du LUXEMBOURG
- Les CHAMPIONNATS Courses de Côtes Production et Compétition de la Ligue Grand Est du Sport Automobile

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° 9 en date du 14 février 2018

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 153 en date du 23 février 2018

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Charles BIDAL	Licence n°1625	0305
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. Patrice COTTET	Licence n°8012	0305
	M. Jean WAMBACH	Licence n°3030	0306
	M. Bernard BUSSEREAU	Licence n°1503	0306
	M. (à désigner par l'ACL)		ACL
Directeur de Course	M. Franck MADER	Licence n°187564	0323
Directeurs de Course Adjoints	M. Alain ANGELMANN	Licence n°214977	0302
	M. David CLAUDE	Licence n°221403	0308
Directeur de Course Adjoint VHC	M. Bernard COUSIN	Licence n°6379	0318
Directeur de Course Chargé du Parc Haut	M. Yves SEBILLOTTE	Licence n°2600	0402
Directeur de Course Chargé du Parc Stade	M. Jean-Marie ESLINGER	Licence n°168503	0308
Commissaire Technique responsable	M. Serge PEGOLOTTI	Licence n° 6047	1603
Commissaires Techniques adjoints	M. Claude CUENOT	Licence n°4454	0405
	M. Daniel HAEFFELIN	Licence n° 12679	0322
	M. Emile TENA	Licence n°124058	0305
	M. Denis DERCHE	Licence n°33547	0314
	M. Raphaël PELICCIA	Licence n° 214364	0421
Médecin responsable	Dr BIANCHI		
Chargé de la mise en place des moyens	M. Philippe LEINDECKER	Licence n°145793	0306
Responsable Publicité et Pré-Grille	M. Fabrice V. WONTERGHEM	Licence n°1183	0314
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mlle. Elisabeth LOUIS	Licence n°1287	0313
	Mme Jocelyne ANGELMANN	Licence n°233639	0302
	M ^{lle} . Emilie TRAMONT	Licence n°179234	0514
	M. Jean Christophe LEROY	Licence n°5492	0724
Chargé de presse	M. Marc HENRY	Licence n°47944	0399
Chargé des Commissaires de route	M. Alexandre WELSCH	Licence n°162976	0306
Chronométrateurs	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941	0308
	M ^{ME} . Francine BLANQUIN	Licence n°1945	0308
	M. Hans SCHNEIDER	Licence n°8173	0308
	Mme Véronique GUILLEE	Licence n°206232	0308
Observateur	a désigner par la FFA		
Speaker	M. Jean-Michel BAYEN		
Informatique	Patrick Soft		
Sonorisation	Sono France		
Responsable organisation	M. David OLIGER	Licence n° 242630	0306
Secrétaire Général du Meeting	M. Bernard VOGEL	Licence n°25203	0306
Postes de Commissaires : 15			
Nombre de commissaires : mini 30			
1 extincteur à poudre ABC par poste, réserve dans une camionnette sur la ligne de départ			
2 Ambulances permettant la ventilation et l'aspiration			

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	le Mercredi 18 Avril à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés :	le Lundi 23 Avril à 00h00
Vérifications administrative & technique	le Vendredi 27 Avril de 15h00 à 20h30.
Vérifications administrative & technique:	le Samedi 28 Avril de 7h00 à 8h00

Les séances de vérification du samedi sont réservées aux concurrents non disponibles le vendredi et ayant obtenu l'accord écrit de l'organisateur

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 28 Avril à 8h00.

Essais libres : le 28 Avril de 8h00 à 10h30 (1 seul dans l'ordre décroissant des N°)
le 29 Avril de 7H30 à 8H30 (1 seul dans l'ordre décroissant des N°)

Essais chronométrés : le 28 Avril de 11h00 à 13h00 (1ère montée)
et de 14h00 à 16h00 (2ème montée)

Briefing des pilotes et des chefs de poste : le 28 Avril à 19h00 aux abords de la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (VH et chpt Lux) le 28 Avril à 16h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 28 Avril à 19h00.

Affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : le 28 Avril à 19h00

Course

- 1^{ère} montée le 28 Avril.....à partir de 16h30 (VH et Chpt Lux)
- 1^{ère} montée le 29 Avril.....à partir de 8h30 (sauf VH et Chpt Lux : 2^e montée)
- 2^{ème} Montée le 29 Avrilà partir de 13h30
- 3^{ème} montée le 29 Avrilà partir de 15h45

Podium Championnat : **15 mn** après la fin de la dernière montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le 29 Avril à 18h00 heures à l'école de Lettenbach (à proximité de la ligne de départ)

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant l'épreuve. Pour les concurrents étrangers, par virement, sous réserves de fourniture d'un RIB

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 28 Avril à 07h30 annexe de la Maison d'enfants de Lettenbach

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Le vendredi 27 Avril 2018 de 15h00 à 20h00, **salle du Gîte communal d'Abreschviller**

Techniques : Le vendredi 27 Avril 2018 de 15h15 à 20h30, **à l'arrière du gîte Communal d'Abreschviller**

Une séance facultative de vérifications administratives et techniques aura lieu au même endroit

Le Samedi 28 Avril de 7h00 à 8h00 **Cette séance est réservée aux concurrents non disponibles le vendredi et qui auront obtenu l'accord écrit de l'organisateur**

HORAIRES :	15h00-16h00	Voitures des groupes D/E
	16h00-17h00	Voitures des groupes CN, CNF et CM
	17h00-18h00	Voitures des groupes A, FA, ST et GT de Série
	18h00-19h00	Voitures des groupes N, FN et SP
	19h00-20h00	Voitures des groupes F, F2000, H, Ch. LUX

Des convocations seront envoyées aux pilotes dès réception de leur bulletin d'engagement.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Sarrebourg Diesel, Rue des Vosges ; 57400 HESSE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Dans le cas de prêt et/ou location, présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 28 Avril à 8h00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 28 Avril 2017 à 7h30.

PESEES :

Des pesées libres seront effectuées, **à l'arrière du gîte Communal Abreschviller**. Les horaires seront communiqués par affichage.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms, selon articles R 331 et A 531.32 du Code du Sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M David OLIGER

10, rue des Roches

57560 ABRESCHVILLER

Mail : david.cocca@outlook.fr

jusqu'au mercredi 18 Avril à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **560 €**, réduits à **280 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

et à **230 €** pour les concurrents inscrits à l'année au CFM Challenge (Elite ou Open)

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : **COCCA**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

CHAMPIONNAT de FRANCE de la MONTAGNE

Les concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne devront participer à toutes les compétitions du Championnat figurant à leur programme sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par la Commission du Championnat de France de la Montagne.

Ils devront cependant obligatoirement remplir, signer et envoyer leur bulletin d'engagement accompagné des droits d'engagement, à chaque organisateur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant la date de la Course de Côte. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter leurs engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190, VHC et Championnat Luxembourgeois compris.

Sont admises à participer :

En Championnat de France de la Montagne « voitures de Production »

Voitures fermées (Série B) :

FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT de Série, GTTS

En Championnat de France de la Montagne « voitures de Sport »

Voitures ouvertes (Série A) :

DE, CM/CNF, CN, CN+, E2SC

Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7P. ECHAPPEMENTS.

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

- Voitures fermées, Groupes CM et GTTS: niveau sonore maximal =105 dB A
- Voitures ouvertes: niveau sonore maximal = 110 dB A

4.3P. N° DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.(Voir tableau de sécurité)

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Conseil Régional Grand Est, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud**

Publicité optionnelle : **CREDIT MUTUEL, AUTO SERVICES LINDER,**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 48^{ème} Course de Côte d'Abreschviller-Saint-Quirin a le parcours suivant:

- Départ sortie du hameau de Lettenbach sur la D96, 77m avant la borne kilométrique n° 20
 - Arrivée: Sur le CD96, 23m après la borne kilométrique n°22 (environ 200m avant le carrefour dit "des deux Croix)
- Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 2,1 Km

La course se déroulera en 3 montées obligatoires, sauf cas de force majeure Dûment constaté et accepté par le Collège des Commissaires sportifs.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le parc situé au Col des deux Croix sous les ordres du Responsable de Parc. Ils regagneront le départ en groupe par l'itinéraire de la course sur ordre du Directeur de course et escortés par un de ses adjoints.

Parc de départ : Hameau de Lettenbach

Parc d'arrivée: Au carrefour du Col des deux Croix et sur la D96 vers Saint-Quirin (**sur une seule file**)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour les pilotes occupant le parc "Stade", l'accès se fera par la route forestière de la "Basse Frentz", sous escorte d'un véhicule de l'organisation jusqu'au CD 96.

Pour les pilotes occupant le parc "Lettenbach", l'accès est direct (ce parc se situant à quelques dizaines de mètres du départ)

6.3P. FILE DE DEPART

Lieu : Sur le CD 96 pour les pilotes du parc "Stade" (sur une file) et sur la route séparant la MES Lettenbach du CD 96 pour les pilotes du parc "Lettenbach"

Rappel; Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. Tout concurrent dont le conducteur ne se serait pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte

6.5P. PARC CONCURRENT

Deux parcs sont mis à la disposition des concurrents : Le premier parc est situé aux abords du stade de football d'Abreschviller (parc « stade »).

Ce parc est accessible dès le lundi 23 avril. Il est obligatoire pour les groupes H, F/F2000, N/FN/SP, A/FA/ST, GT de série, **GTTS**, E1, IS et VHC.

Le deuxième parc est situé dans le hameau de Lettenbach ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (parc « Lettenbach »). Ce parc est obligatoire pour les groupes CNF/CN, D/E, E2 et l'espace « CFM Challenge ». Ce parc est accessible le **vendredi 27 avril à partir de 17h.**

Le non respect des parcs donnera lieu à sanction à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs. Les concurrents sont tenus de respecter IMPERATIVEMENT les parcs prévus pour leur groupe.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 € voire 400 € en leur absence.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé :

- Série B :

Entre l'Annexe de l'aérium de Lettenbach et le passage à niveau du train forestier, coté gauche de la route, **sur 1file**

-Série A

Sur le circuit (lors de la redescente à l'issue de la 3^{ème} montée de course) entre l'épingle à cheveux et le départ, sur **1file** coté droit de la route dans le sens de la descente.

Les concurrents étrangers se rangeront en parc fermé avec leur Série.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications salle du Gite Communal.
- Pendant toute la durée de l'épreuve aux parcs départ (stade d'Abreschviller et à proximité de la ligne de départ). En outre, pendant le délai de réclamation après l'épreuve, au parc fermé d'arrivée (à proximité de la ligne de départ).
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichages leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 27 avril à partir de 14h00 au dimanche 29 avril jusqu'à 19h00.

N° de tél : 03 87 03 08 71

Centre de secours le plus proche : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : 03 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Essai libre facultatif: le samedi 28 avril de 8h00 à 10h30 (une seule montée par pilote).

Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu, au plus tard à 10h10

Essai libre facultatif : le dimanche 29 avril de 7h30 à 8h30 (une montée par pilote).

Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu, au plus tard à 8h15

Essais chronométrés : le samedi 28 avril de 11h00 à 16h00 (2 montées).

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs des séries A et B.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le samedi 28 avril à 19h00 près de la ligne de départ. En cas de mauvais temps, le briefing se tiendra au chapiteau derrière la chapelle de Lettenbach La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Ordre des départs :

L'ordre des départs sera le suivant :

- en premier les voitures "fermées" (série B)
- ensuite les voitures "ouvertes" (série A)

Cet ordre sera le même pour le championnat du Luxembourg qui partira avant le Chpt de France (voir Art. 1.2.p)

Cet ordre restera inchangé pour toute la course.

Lors des essais : dans la série A, les 10 plus petits numéros partiront en dernier.

En course : dans chacune des séries A et B, au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les dix meilleurs temps des essais de la Série A qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et est recommandé aux pilotes **de voitures fermées**. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour. Toutes infractions à ces dispositions pourront entraîner des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

- | | |
|---------------------------|--|
| 1 ^{ère} montée : | le dimanche 29 avril à partir de 8h30 |
| 2 ^{ème} montée : | le dimanche 29 avril à partir de 13h30 |
| 3 ^{ème} montée : | le dimanche 29 avril à partir de 15h45 |

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation des couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue ne sont autorisés que dans les parcs concurrents officiels et interdits entre les parcs concurrents et la ligne de départ.

7.5p ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur **la meilleure** des 3 montées de course.

Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :

Championnat de France de la Montagne :

- 1 classement général voitures de Sport (série A)
- 1 classement général voitures de Production (série B)
- 1 classement par groupes et par classe (Séries A et B confondues)
- 1 classement féminin pour les voitures de sport (Série A)
- 1 classement féminin pour les voitures de Production (Série B)
- 1 classement jeune pour les voitures de sport (Série A)
- 1 classement jeune pour les voitures de Production (Série B)
- 1 Classement général Chpt Luxembourgeois

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p PRIX

SCRATCH	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Series A/B	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €
GROUPE	520 €	260 €	130 €		
CLASSES	280 €	130 €			
FEMININE Série A	280 €				
FEMININE Série B	280 €				
JEUNE Série A	280 €				
JEUNE Série B	280 €				

Les prix sont cumulables.

Pour les groupes et les classes ayant moins de 5 partants, les prix seront divisés par deux.

Les groupes ayant moins de 2 partants ne percevront pas de prix.

Seuls les prix de groupes et de classes seront attribués au groupe FC.

Les concurrents du groupe FC figureront au classement scratch, mais seront « transparents » pour l'attribution des prix au général.

10.3p COUPES

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

- 1 coupe au premier de chaque classe
- 1 coupe au premier de chaque groupe
- 1 coupe à la première féminine et au 1^{er} jeune
- 1 coupe aux 3 premiers du classement général
- 3 coupes récompenseront des Commissaires de route par tirage au sort.

10.4p PODIUM

A l'issue de la course seront conviés au podium situé aux abords de la ligne de départ :

- Les 3 premiers du Championnat Voitures de Sport
- Les 3 premiers du Championnat Voitures de Production
- Les 3 premiers du Championnat Voitures de Sport
- Les 3 premiers du Championnat Luxembourgeois
- La 1^{ère} féminine
- Le 1^{er} jeune

10.5p REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche **29** avril à l'issue de la course à l'école de Lettenbach.

10.6p REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier au plus tard 3 jours après l'épreuve. Pour les concurrents étrangers par virement, sous réserves de la fourniture d'un RIB.



13^{ème} Course de Côte d'Abreschviller St-Quirin VHC
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC
27-28-29 AVRIL 2018
PEA
MEMORIAL CHRISTOPHE HENRY

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE-CLUB de la MOSELLE

Organise les 27, 28 et 29 Avril 2018, avec le concours de l'Association C.O.C.C.A

Sous le patronage du Conseil Régional Grand Est et de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud.

Une épreuve automobile PEA dénommée : 13^{ème} Course de Côte d'ABRESCHVILLER-SAINT-QUIRIN VHC

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de FRANCE de la MONTAGNE VHC

- Le Challenge Indice de Performance 2018

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile

sous le N° 9 en date du 14 février 2018

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 153 en date du 23 février 2018

1.1p OFFICIELS:

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Directeur de Course	M. Bernard COUSIN	Licence n°6379	0318
Commissaire Technique Responsable	a désigner par la FFSA		
Chargé des Relations avec les Concurrents	M. Jean Christophe LEROY	Licence n° 5492	0724

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **190 modernes compris**

Sont admises les voitures homologuées en VHC conformes au règlement standard des courses de côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) PTN à titulaires **d'un PTH**, à la date de clôture des vérifications techniques. Sont admises, dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic Compétition

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'ôter les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE : Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES : voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES : voir réglementation générale.

ARTICLE 7P. PARCOURS : voir règlement de l'épreuve nationale

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale, sauf les frais de participations qui sont fixés à : **420 €** réduits à **210€** avec publicité de l'organisateur (**175€** pour les pilotes engagés à la saison à CFM Challenge VHC)
jusqu'au mercredi 18 Avril à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH .Si le nombre d'engagés est inférieur à 15, l'épreuve serait annulée.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 9P.CONTRÔLE ADMINISTRATIF :

Les concurrents devront présenter aux vérifications :

Le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA
ainsi que le passeport technique, ou, pour les concurrents étrangers
le PTH accompagné du visa de l'A.S.N et du certificat médical.

Dans le cas de prêt et/ou location, présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS :

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement Standard Courses de Côtes.

11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1p Dispositions générales : Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2p Dispositions particulières

11.2.1p Ordre de départ :

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve Nationale. L'ordre des départs aux essais sera le suivant :

- en premier les voitures "fermées"
- ensuite les voitures "ouvertes"

En course : les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais. Cet ordre restera inchangé pour tout le reste de la course.

11.2.2p Essais : Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout, pour être classés

11.2.3p Carburant-pneumatiques-équipements

Conforme au règlement standard courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4p Numéros de course : Voir règlement standard des Courses de Côte.

11.2.5p Echauffement des pneumatiques : Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.6p Conférence aux pilotes (briefing) : Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7p Pénalités : Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.8p Classements

Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course :

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement sera établi en fonction **du meilleur temps** réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course. La non participation à une ou deux montées devra être constatée par un Commissaire Technique.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- . un classement séparé pour chacune des **GROUPES 1,2,3,4,5, A-N-B période J1, 6/7 et 8/9.**
- . un classement pour le Challenge Indice de Performance.
- . un classement séparé pour les « Classic », N, A, B période J2 et C-D-E période JR qui ne devront jamais figurer au classement des VHC.

LE PARC CONCURRENTS RESERVE AUX PILOTES VHC SE SITUE DERRIERE LE TERRAIN DE CAMPING ET AUX ABORDS DU STADE DE FOOTBALL D'ABRESCHVILLER (parc « stade » avec les groupes H, F, N, A et GT)

ARTICLE 12P. RECLAMATIONS : voir réglementation générale.

ARTICLE 13P. PRIX : tous les participants seront récompensés.

ARTICLE 14.P-DISTRIBUTION DES PRIX : Elle aura lieu le dimanche 29 avril 2018 à l'issue de la dernière montée au parc concurrents VH



48è Course de Côte d'Abreschviller-St Quirin PEA CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

Tous les articles non repris dans le présent règlement particulier sont conformes au règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE

Article 1p	Organisation de la Course
Article 2p	Assurances
Article 3p	Concurrents et pilotes
Article 4p	Voitures et équipements
Article 5p	Publicités
Article 6p	Sites et infrastructures
Article 7p	Déroulement de l'épreuve
Article 8p	Pénalités
Article 9p	Classements
Article 10p	Prix

L'ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE-CLUB de la MOSELLE

Organise les 27, 28, et 29 Avril 2018 avec le concours de l'Association C.O.C.C.A

Sous le patronage du Conseil Régional Grand Est de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Sud Moselle.

Une épreuve automobile NPEA dénommée : 48è Course de Côte d'ABRESCHVILLER - SAINT-QUIRIN

Cette épreuve compte pour :

- Le CHAMPIONNAT du Luxembourg

**Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile
sous le N° 9 en date du 14 février 2018**

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 153 en date du 23 février 2018

1.1p OFFICIELS:

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Commissaire Technique Responsable

M. Johan BLANC

Licence N° c199

ACL

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :

le Mercredi 18 Avril à minuit

Publication de la liste des engagés :

le Lundi 23 Avril à 00h00

Vérifications administrative & technique

le Vendredi 27 Avril de 15h00 à 20h30.

Vérifications administrative & technique:

le Samedi 28 Avril de 7h00 à 8h00

Les séances de vérification du samedi sont réservées aux concurrents non disponibles le vendredi Et ayant obtenu l'accord écrit de l'organisateur

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 28 Avril à 8h00.

Essais non chronométrés : le 28 Avril de 8h00 à 10h30 (1 seul dans l'ordre décroissant des N°)
Le 29 Avril de 7H30 à 8H30 (1 seul dans l'ordre décroissant des N°)
Essais chronométrés : le 28 Avril de 11h00 à 13h00 (1ere montée)
Et de 14h00 à 16h00 (2èe montée)

Briefing des pilotes et des chefs de poste : le 28 Avril à 19h00 aux abords de la ligne de départ.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (VH et chpt Lux) le 28 Avril à 16h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 28 Avril à 19h00.

Course

- 1^{ère} montée le 28 Avril.....à partir de 16h30 (VH et Chpt Lux)
- 2^{ème} montée le 29 Avril.....à partir de 8h30
- 3^{ème} Montée le 29 Avrilà partir de 13h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le 29 Avril à 18h00 heures à l'école de Lettenbach (à proximité de la ligne de départ)

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant l'épreuve. Pour les concurrents étrangers, par virement, sous réserves de fourniture d'un RIB

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Le vendredi 27 Avril 2018 de 15h00 à 20h00, salle du Gite communal d'Abreschviller

Techniques : Le vendredi 27 Avril 2018 de 15h15 à 20h 30 à l'arrière du gite Communal d'Abreschviller

Une séance facultative de vérifications administratives et techniques aura lieu au même endroit

Le Samedi 28 Avril de 7h00 à 8h00 Cette séance est réservée aux concurrents non disponibles le vendredi et qui auront obtenu l'accord écrit de l'organisateur

HORAIRES :

15h00-16h00	Voitures des groupes D/E
16h00-17h00	Voitures des groupes CN, CNF et CM
17h00-18h00	Voitures des groupes A, FA, ST et GT de Série
18h00-19h00	Voitures des groupes N, FN et SP
19h00-20h00	Voitures des groupes F, F2000, H, Ch. LUX

Des convocations seront envoyées aux pilotes dès réception de leur bulletin d'engagement.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Sarrebourg Diesel, Rue des Vosges ; 57400 HESSE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 28 Avril à 8h00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 28 Avril 2017 à 7h30.

PESEES :

Des pesées libres seront effectuées, à l'arrière du gite Communal Abreschviller. Les horaires seront communiqués par affichage.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms, selon articles R 331 et A 531.32 du Code du Sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M David OLIGER
10, rue des Roches
57560 ABRESCHVILLER
Mail : david.cocca@outlook.fr

jusqu'au mercredi 18 Avril à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **340 €**, réduits à **170 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : **COCCA**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190, VHC et Championnat Luxembourgeois compris.

Sont admises à participer les voitures des groupes ACL et selon la réglementation Luxembourgeoise

Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes est ouvert aux voitures :

Groupe N (& R1 inclus)

Classe 1 jusqu'à 1400cc
Classe 2 de +1400cc à 1600cc
Classe 3 de +1600cc à 2000cc
Classe 4 + de 2000cc

Groupe S20

(S2000 Circuit & Rallye confondus, R4 & R5 inclus)

Classe 9 jusqu'à 1400cc
Classe 10 de +1400cc à 1600cc
Classe 11 de +1600cc à 2000cc
Classe 12 + de 2000cc

Groupe E1 – National/E1 – FIA/E1 –

EX (Voitures expérimentales)

Classe 22 jusqu'à 1400cc
Classe 23 de +1400cc à 1600cc
Classe 24 de +1600cc à 2000cc
Classe 25 + de 2000cc

Groupe E2 – SC/CN/C3

Classe 30 jusqu'à 1400cc
Classe 31 de +1400cc à 1600cc
Classe 32 de +1600cc à 2000cc
Classe 33 + de 2000cc

Groupe A (WRC, Super 1600, R2 & R3 inclus)

Classe 5 jusqu'à 1400cc
Classe 6 de +1400cc à 1600cc
Classe 7 de +1600cc à 2000cc
Classe 8 de + de 2000cc

Groupe GT (GT1, GT2, GT3, & R-GT confondu)

Classe 13 jusqu'à 1400cc
Classe 14 de +1400cc à 1600cc
Classe 15 de +1600cc à 2000cc

Groupe E2 - SH

Classe 26 jusqu'à 1400cc
Classe 27 de +1400cc à 1600cc
Classe 28 de +1600cc à 2000cc
Classe 29 de + de 2000cc

Groupe E2 – SS/D/E (voitures non suralimentées)

Classe 34 jusqu'à 1400cc
Classe 35 de +1400cc à 1600cc
Classe 36 de +1600cc à 2000cc
Classe 37 de + de 2000cc

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Conseil Régional Grand Est, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud**

Publicité optionnelle : **CREDIT MUTUEL,**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Voir règlement épreuve Nationale

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour les pilotes occupant le parc "Stade", l'accès se fera par la route forestière de la "Basse Frentz", sous escorte d'un véhicule de l'organisation jusqu'au CD 96.

Pour les pilotes occupant le parc "Lettenbach", l'accès est direct (ce parc se situant à quelques dizaines de mètres du départ)

6.3P. FILE DE DEPART

Lieu : Sur le CD 96 pour les pilotes du parc "Stade" (sur une file) et sur la route séparant la MES Lettenbach du CD 96 pour les pilotes du parc "Lettenbach"

Rappel; Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. Tout concurrent dont le conducteur ne se serait pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte

6.5P. PARC CONCURRENT

Deux parcs sont mis à la disposition des concurrents : Le premier parc est situé aux abords du stade de football d'Abreschviller (parc « stade »).

Ce parc est accessible dès le lundi 23 avril. Il est obligatoire pour les groupes H, F/F2000, N/FN/SP, A/FA/ST, GT de série, GTTS, E1, IS et VHC.

Le deuxième parc est situé dans le hameau de Lettenbach ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (parc « Lettenbach »). Ce parc est obligatoire pour les groupes CNF/CN, D/E, E2 et l'espace « CFM Challenge ». Ce parc est accessible le **vendredi 27 avril à partir de 17h**.

Le non respect des parcs donnera lieu à sanction à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs. Les concurrents sont tenus de respecter IMPERATIVEMENT les parcs prévus pour leur groupe.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 € voire 400 € en leur absence**.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final du Championnat du Luxembourg se fera dans la structure de chaque concurrent.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications salle du Gîte Communal.
- Pendant toute la durée de l'épreuve aux parcs départ (stade d'Abreschviller et à proximité de la ligne de départ). En outre, pendant le délai de réclamation après l'épreuve, au parc fermé d'arrivée (à proximité de la ligne de départ).
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichages leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 27 avril à partir de 14h00 au dimanche 29 avril jusqu'à 19h00.

N° de tél : +33 3 87 03 08 71

Centre de secours le plus proche : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : +33 3 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Essai non chronométré facultatif: le samedi 28 avril de 8h00 à 10h30 (une seule montée par pilote).

Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu, au plus tard à 10h10

Essai non chronométré facultatif : le dimanche 29 avril de 7h30 à 8h30 (une montée par pilote).

Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu, au plus tard à 8h45

Essais chronométrés : le samedi 28 avril de 11h00 à 16h00 (2 montées).

Une montée d'essai, chronométrée ou non, de bout en bout, est obligatoire pour être autorisé à participer à la course.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le samedi 28 avril à 19h00 près de la ligne de départ. En cas de mauvais temps, le briefing se tiendra au chapiteau derrière la chapelle de Lettenbach. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Les concurrents ACL et Groupes H/S prendront le départ après les concurrents VHC

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et est recommandé aux pilotes **de voitures fermées**. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour. Toutes infractions à ces dispositions pourront entraîner des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

- 1^{ère} montée : le Samedi 28 avril à l'issue de la 1^{ère} montée VHC
- 2^{ème} montée : le dimanche 29 avril à partir de 13h30 (après la 2^{ème} montée VHC)
- 3^{ème} montée : le dimanche 29 avril à partir de 15h45 (après la 3^{ème} montée VHC)

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation des couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue ne sont autorisés que dans les parcs concurrents officiels et interdits entre les parcs concurrents et la ligne de départ.

7.5p ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur **la meilleure** des 3 montées de course.

Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général Chpt Luxembourgeois
- 1 Classement groupes H/S confondus

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p PRIX

Groupe H-E1-GT Lux (confondus)

- 1^{er} 300 € (à partir de 5 partants)
- 2^{ème} 150 € (à partir de 8 partants)
- 3^{ème} 100 € (à partir de 12 partants)
- 1^{er} de classe 150 € (à partir de 4 partants)

Groupes E2/SH, E2/SS :

- 1^{er} 300 €
- 2^{ème} 200 € (si + 4 partants)
- 3^{ème} 100 € (si + 6 partants)

10.5p REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche **29** avril à l'issue de la course à l'école de Lettenbach.

10.6p REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier au plus tard 3 jours après l'épreuve. Pour les concurrents étrangers par virement, sous réserves de la fourniture d'un RIB.

Course de côte d'ABRESCHVILLER 2.1 km

ABRESCHVILLER

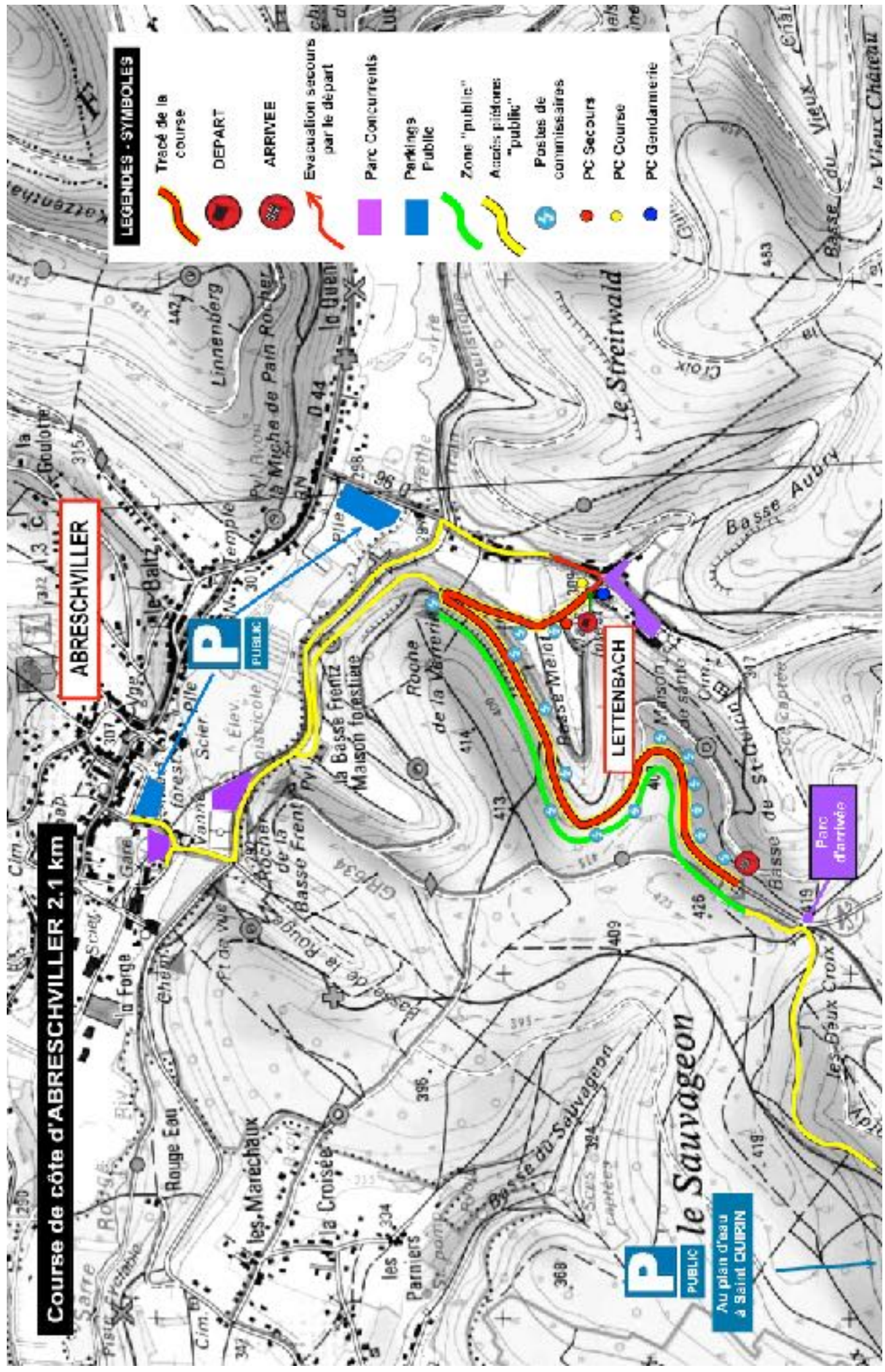
LETTENBACH

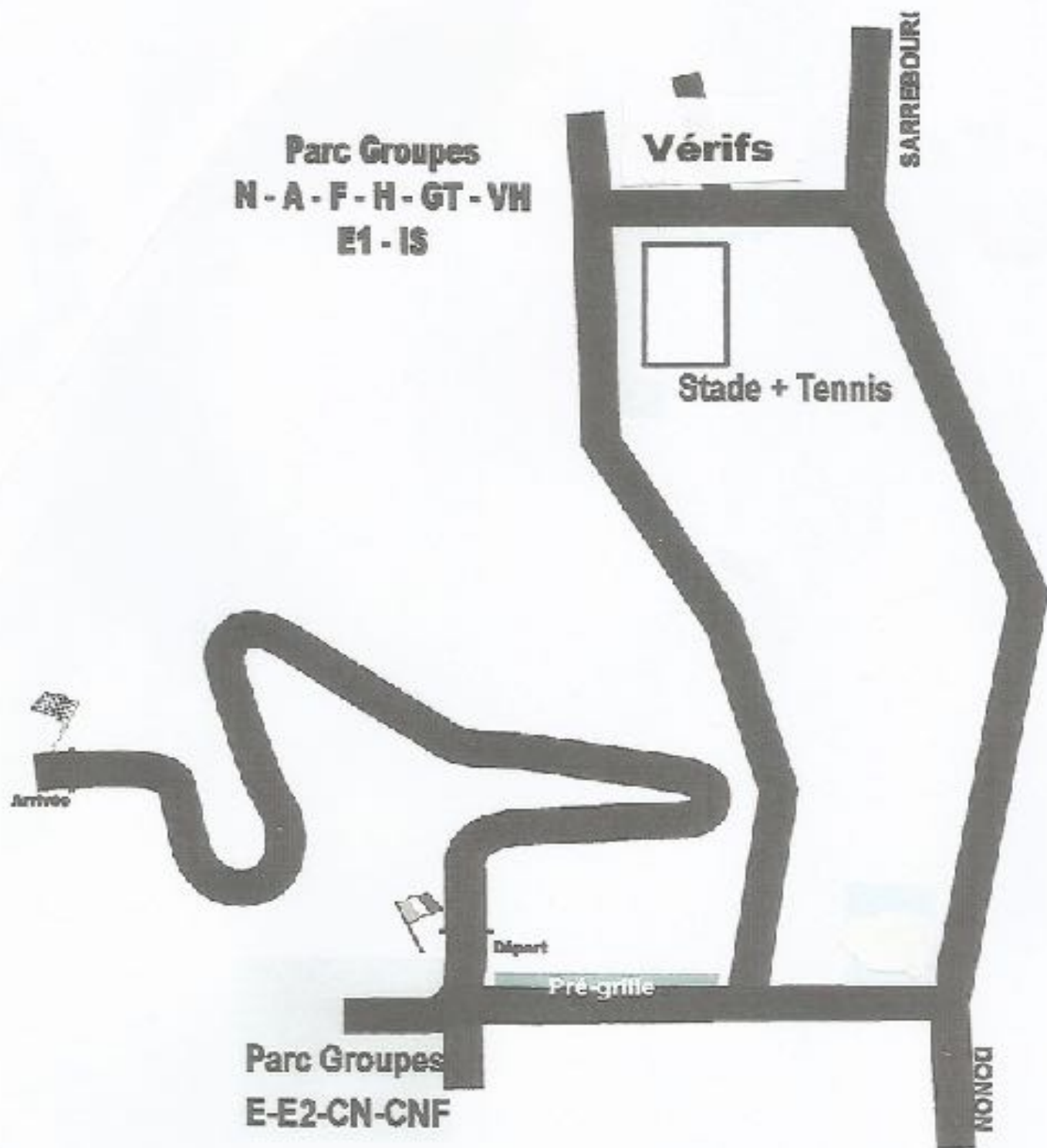
LEGENDES - SYMBOLES

- Tracé de la course
- DEPART
- ARRIVEE
- Evacuation secours par le départ
- Parc Concurrents
- Parkings Public
- Zone "publique"
- Arbres pittoresques "publics"
- Postes de commissaires
- PC Secours
- PC Course
- PC Gendarmerie

P PUBLIC
le Sauvageon

Au plan d'eau à SAÏD QUIRIN





PILOTES ETRANGERS

Nous vous rappelons que tous pilote appartenant a un pays de la CEE ainsi que les Suisses peuvent participer à notre épreuve sans visa de leur fédération.

**Pour Tout renseignement :
David OLIGER : (+ 33) 6 17 85 63 81**